

Pôle opérations prévention
Groupe de mise en œuvre opérationnelle
Administration générale

Réf. : POP/GMOO/CR/SC/102/2019

Affaire suivie par :

Lieutenant-colonel Christian RODIER
tél : 04.73.98.45.95
fax : 04.73.98.69.66
e-mail : c_rodier@sdis63.fr

Clermont-Ferrand, le 31 JUIL. 2019

NOTE DE SERVICE

NS/OPS/POP/2019/N°13

Objet : modification de la procédure air/sol.

A partir du 1^{er} août 2019 les liaisons air/sol seront établies dans des conditions suivantes :

La liaison hélicoptères/CODIS est assurée implicitement par la DIR 610 :

- Le CODIS assure une écoute permanente de la DIR 610
- La station directrice de la DIR 610 est le CODIS 63

La liaison hélicoptère/COS est également assurée implicitement par la DIR 610 :

- Le CODIS informe le COS de la mise à disposition d'un moyen aérien

Le chef de bord peut, s'il le juge nécessaire, utiliser une tactique AIR-SOL dans l'ordre suivant :

- DIR 620 : utilisation préférentielle avec le sauveteur spécialisé treuillage
- DIR 630 : tactique AIR-SOL
- DIR 640 : tactique AIR-SOL

Le chef de bord informe le COS du changement de DIR.

Les chefs de groupement, les chefs de centre, les chefs de groupe, de colonne et de site sont chargés chaque en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service.

Le directeur,

~~Pour le Directeur départemental
du Service d'incendie et de secours
du Puy-de-Dôme~~

~~Le Directeur départemental adjoint,
Colonel hors classe Jean-Jacques BODELLE~~

Destinataires :

➤ Pour information :

- DDSIS
- DDASIS
- Chefs de pôle

➤ Pour action :

- Chefs de groupement
- Chefs de centre
- Chefs de site
- Chefs de colonne
- Chefs de groupe